DELÉMONT

Restaurants vaches avec les personnes en chaise roulante

L'Association suisse des paralysés a manifesté hier devant un nouveau restaurant de Delémont afin de dénoncer son inaccessibilité pour les handicapés. Comme son ouverture n'a pas nécessité de changement d'affectation, il n'y avait pas d'obligation légale de réaliser des mesures en leur faveur.

Les manifestants ont exprimé à Mathieu Chapuis, gérant de Holy Cow, leur déception qu'il n'ait pas rendu son restaurant accessible aux personnes en chaise roulante. PHOTO STÉPHANE GERBER

Pour un citoyen en chaise roulante, gravir trois marches revient à monter sur l'Everest. Alors, quand entre lui et un bistrot se dresse un escalier, il n'a pas d'autre choix que de faire demi-tour et d'aller voir ailleurs. Cette situation se produit malheureusement encore trop souvent dans notre pays.

Que dit la loi sur l'accessibilité des établissements publics aux personnes en situation de handicap? «Dès qu'il y a une demande de permis de construire pour un bâtiment ouvert à tous, que ce soit dans le cas d'une nouvelle construction ou d'une transformation, il y a l'obligation de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, à moins que les coûts soient disproportionnés», explique Luc Bron, architecte-conseil auprès de Pro Infirmis Jura.

Mais lorsqu'un restaurant subit une rénovation complète de son intérieur, ce qui ne nécessite pas de changement d'affectation et donc de permis, un propriétaire n'a aucune obligation de prévoir des aménagements afin d'accueillir des personnes en situation de handicap. Celles-ci ne peuvent alors compter que sur son bon vouloir. C'est ce qui s'est passé dans le cas du Snack-Gare, à Delémont, transformé récemment en restaurant de la chaîne de restauration rapide Holy Cow. La section locale de l'Association suisse des paralysés (ASPr) espérait que le patron, profitant des travaux, allait prévoir des mesures en leur faveur. Mais leurs espoirs ont été douchés.

> *«Je suis le premier à vouloir accueillir dans mon restaurant ma grand-tante en chaise roulante.»*

Objectif: sensibiliser tous les restaurants

Une douzaine de membres de l'organisation ont manifesté hier devant le fast-food pour faire part de leur déception. À cette occasion, ils ont remis au gérant Mathieu Chapuis une lettre ouverte. On peut notamment y lire: «Il n'y avait certes pas d'obligation pour vous de rendre accessible votre établissement. Vous aviez cependant la liberté de prévoir un accès pour tous, mais vous ne l'avez apparemment pas souhaité.» «Nous ne visons pas seulement ce restaurant. L'objectif de notre mobilisation est de sensibiliser tous les tenanciers aux obstacles que l'on rencontre», indique Sebastiano Carfora, président de la section locale de l'ASPr et de l'organisation nationale.

Mathieu Chapuis a rassuré les manifestants, avec qui il a eu un échange cordial. «Nous avions déjà un projet, avant votre rassemblement, de rendre le restaurant accessible aux personnes dans votre situation. Une ligne est prévue au budget 2023 pour réaliser les modifications idoines», a-t-il annoncé.

Le gérant s'est dit proche des préoccupations des personnes en situation de handicap: «Il y a sept ans, j'ai créé l'équipe suisse de cécifoot (football pour aveugles) et je suis le premier à vouloir accueillir dans mon restaurant ma grand-tante en chaise roulante.» Il a aussi promis aux membres de l'ASPr de faire appel à eux pour qu'ils le conseillent dans les travaux à mener.

HÜSEYIN DINÇARSLAN

Publicité